



CONCOURS RÉGIONAL LES ÉCURIES DE LA CHAUDIÈRE 2022

EXIGENCES D'ENTRÉE POUR LES CHEVAUX

DÉCLARATION DES CHEVAUX

OBLIGATOIRE – REQUIRED

SIGNÉ PAR L'ENTRAÎNEUR OU PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉCURIE, UN FORMULAIRE VÉRIFIANT QUE LES CHEVAUX SONT EN BONNE SANTÉ, N'ONT PAS DE SIGNES DE MALADIES INFECTIEUSES, N'ONT PAS ÉTÉ EN CONTACT AVEC DES CHEVAUX AYANT DES SIGNES DE MALADIES INFECTIEUSES DANS LES 28 DERNIERS JOURS AVANT LA COMPÉTITION ET DONT LA TEMPÉRATURE CORPORELLE N'A PAS DÉPASSÉ 38,5 DEGRÉS CELSUIS DANS LES 3 JOURS (72 HEURES) PRÉCÉDENTS L'ARRIVÉE.

SIGNED BY THE TRAINER OR RESPONSIBLE PERSON, A FORM VERIFYING THAT THE HORSES HAVE BEEN HEALTHY WITH NO SIGN OF INFECTIOUS DISEASE OR HAVE NOT BEEN IN CONTACT WITH HORSES PRESENTING SIGNS OF INFECTIOUS DISEASE IN THE LAST 28 DAYS BEFORE THE COMPETITION AND HAVE NOT HAD A FEVER ABOVE 38,5 DEGREES CELSUIS WITHIN 3 DAYS (72 HOURS) OF ARRIVAL.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES CHEVAUX SUR LE SITE WEB/HORSE DECLARATION FORM ON THE WEBSITE

PREUVE DE VACCINATION

OBLIGATOIRE ARTICLE 519 CE – REQUIRED ARTICLE 519 EC

UNE PREUVE SIGNÉE PAR LE VÉTÉRINAIRE TRAITANT DÉMONTRANT QUE LE CHEVAL A REÇU LES VACCINS SUIVANTS:

- DANS LES 6 MOIS + 21 JOURS DE CHAQUE CONCOURS : **INFLUENZA EQUIN**
- DANS LES 6 MOIS + 21 JOURS DE CHAQUE CONCOURS : **RHINOPNEUMONIEN À HERPÈS VIRUS 1 & 4**

A SIGNED STATEMENT FROM THE ATTENDING VETERINARIAN THAT THE HORSE HAS BEEN VACCINATED AGAINST THE FOLLOWING:

- WITHIN 6 MONTHS +21 DAYS OF EACH SHOW: **EQUINE INFLUENZA**
- WITHIN 6 MONTHS + 21 DAYS OF EACH SHOW: **RHINOPNEUMONITIS HERPESVIRUS 1 & 4**

NE DOIT PAS ÊTRE DONNÉ DANS LES 7 JOURS AVANT L'ARRIVÉE DU CHEVAL/ HAS NOT BEEN GIVEN 7 DAYS PRIOR THE ARRIVAL OF THE HORSE
**UN FORMULAIRE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DU COMPLEXE ÉQUESTRE BÉCANCOUR. TOUT AUTRE FORMULAIRE EST ACCEPTÉ. / A FORM IS AVAILABLE ON THE COMPLEXE EQUESTRE WEBSITE. ANY OTHER FORM IS ACCEPTED.

TEST DE COGGIN

OBLIGATOIRE ARTICLE 519 CE – REQUIRED ARTICLE 519 EC

UNE PREUVE NÉGATIVE DU TEST COGGIN (MOINS DE 12 MOIS) DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU SECRÉTARIAT À L'ARRIVÉ DU CHEVAL.

A PROOF OF A NEGATIVE COGGIN TEST (LESS THAN 12 MONTHS) HAS TO BE PRESENTED AT THE OFFICE UPON THE ARRIVAL OF THE HORSE.

LES 3 DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU SECRÉTARIAT POUR CHAQUE CHEVAL POUR OBTENIR SON NUMÉRO DE COMPÉTITION. / ALL 3 DOCUMENTS WILL HAVE TO BE SHOWED AT THE OFFICE FOR EACH HORSES TO RECEIVED HIS SHOW NUMBER.